



Initialisation du projet

Données test Mise en œuvre des géodonnées de base selon le droit fédéral

Classification	interne
Statut	autorisé à utiliser
Numéro de projet	-
Chef de projet (phase d'initialisation)	Peter Staub
Version	1.0
Date	27 juin 2022
Mandant	Comité SGS Office
Auteur(s)	Peter Staub (PS), Kurt Spälti (KS)
Distributeur	Client, équipe de projet

Liste des modifications

Version	Date	Modification	Auteur
0.1	19.05.2022	Disposition, conception	PS
0.2	21.06.2022	Projet complété	KS
0.9	24.06.2022	Projet complété	PS, KS
1.0	27.06.2022	Finalisation	PS

Tableau 1: Contrôle des modifications

Description

L'initialisation du projet comprend l'état des lieux, l'analyse de la situation, la délimitation du projet et la définition des objectifs. L'initialisation constitue la base permettant de discuter et de formuler les recommandations concrètes lors de la phase 2. Au début de l'initialisation, le cadre organisationnel est créé et une équipe de projet est constituée.

1 Situation de départ

Les modèles de géodonnées minimaux (MGDM) pour les géodonnées de base relevant du droit fédéral sont définis dans les communautés d'informations spécialisées (CIS ; en fait : groupes de projet). Jusqu'à présent, aucune donnée test ayant fait ses preuves dans la pratique n'a été élaborée.

Il en résulte régulièrement des retards significatifs dans la mise en œuvre des MGDM, car ce n'est qu'à ce moment-là que l'on identifie des lacunes dans les MGDM, qui doivent être corrigées au moyen d'adaptations du modèle¹ au début du processus de mise en œuvre pratique. Dans le cadre des processus établis, les services concernés doivent être à nouveau informés et, le cas échéant, une consultation, qui prend beaucoup de temps, doit être menée.

En raison des retards mentionnés, le besoin de données test utilisables dans la pratique pour la mise en œuvre de la MGDM selon le droit fédéral et relevant de la compétence des cantons est élevé. La réalisation de la couverture du territoire dans les délais, c'est-à-dire l'intégralité des géodonnées de base mises à disposition par les cantons, est une priorité élevée.

Cette problématique a été reconnue par les services de coordination et intégrée par la Conférence des services cantonaux de la géoinformation et du cadastre (CSGC) dans le plan d'action 2022-2023. Dans la mesure 19 "Données test pour la mise en œuvre des géodonnées de base selon le droit fédéral", l'objectif est formulé comme suit "Il existe des données test pour les géodonnées de base (en particulier des classes II/III) qui ont fait leurs preuves dans la pratique. Les modèles sont validés à l'aide des données test".

Pour la mise en œuvre de la **stratégie suisse pour l'information géographique** (SIG), les mesures d'ordre supérieur et les partenaires impliqués sont identifiés dans le "plan d'action 2022+". La mise en œuvre effective se fait toutefois selon le principe agile, les mesures concrètes étant traitées dans le sens d'une planification roulante. La mesure 116 "Promouvoir la mise à disposition de géodonnées harmonisées couvrant l'ensemble du territoire" dans le champ d'action "Relier les géodonnées" constitue dans ce contexte le cadre supérieur.

La mesure concrète 19 mentionnée ci-dessus constitue le mandat technique pour ce projet concret. La mise à disposition de données tests favorise la mise à disposition en temps voulu de géodonnées harmonisées couvrant l'ensemble du territoire et constitue finalement la possibilité de relier des géodonnées selon la SSS.

¹ Les modifications de modèles sont effectuées conformément à la "[Recommandation Change Management pour les modèles de géodonnées minimaux](#)".

2 Objectifs

Ce projet permettra de résoudre a priori la question des données de test utilisables dans la pratique pour la mise en œuvre des MGDM et leur validation. Il s'agit de définir une procédure permettant de générer des données de test pour tous les MGDM encore à définir, parallèlement à la modélisation, et de valider les modèles. Les données de test élaborées doivent ensuite être disponibles pour les travaux concrets de mise en œuvre.

Il existe également des cas où, au début des travaux, les bases légales techniques ne sont pas encore en vigueur. La mise en œuvre technique (modèle, données) doit alors être réalisée sous réserve des dispositions légales, des adaptations étant éventuellement nécessaires. Les "installations d'infrastructures agricoles" ou la "planification énergétique territoriale des communes" en sont des exemples.

D'ici la fin de l'année 2025, il est également prévu de fournir des données test pour les MGDM déjà définis mais pas encore mis en œuvre, *avant* de les inclure dans les programmes de mise en œuvre.

Les connaissances qui en résultent seront rassemblées dans le rapport de projet et intégrées, dans la mesure où cela est pertinent, dans les *recommandations générales sur la méthodologie de définition du "modèle de géodonnées minimal"*² du GCS.

2.1 Objectifs de la phase 1, initialisation

No.	Catégorie	Description
1	Projet	<i>Les objectifs du projet sont définis.</i>
2	Principes de base	<i>Une analyse de la situation clarifie la délimitation du projet.</i>
3	Organisation	<i>L'organisation du projet est consolidée et les parties prenantes pertinentes pour le déroulement du projet sont identifiées et leur implication définie.</i>
4	Organisation	<i>L'équipe de projet a été recrutée et s'est réunie au moins une fois.</i>
5	Processus	<i>Le plan du projet est établi et sera adapté aux circonstances si nécessaire.</i>
6	Ressources nécessaires	<i>La planification des ressources et des moyens financiers s'effectue à un niveau supérieur dans le cadre de la planification des mesures de la stratégie suisse pour l'information géographique 2022.</i>
7	Communication	<i>Une communication adéquate des résultats est définie. Les organes supérieurs sont informés de l'avancement du projet à la fin de chaque phase.</i>

Tableau 2 : Liste des objectifs

Les objectifs énumérés sont tous considérés comme obligatoires, raison pour laquelle ils ne sont pas classés par ordre de priorité.

² Voir <https://www.geo.admin.ch/de/geo-information-switzerland/geobasedata-harmonization/geodata-models.html>

Lignes directrices et objectifs généraux

Les lignes directrices et objectifs généraux suivants s'appliquent

- Le projet sera initialisé à partir de la planification des mesures 2022 pour le plan d'action 2022⁺ (PA) de la Stratégie suisse pour l'information géographique (SIG) au printemps 2022.
- Ce projet fait partie de la mesure 116 "Faire avancer la mise à disposition de géodonnées harmonisées couvrant l'ensemble du territoire" dans le champ d'action "Relier les géodonnées" du PA. Parallèlement, le projet est prévu en tant que n° 19 "Données test pour la mise en œuvre des géodonnées de base selon le droit fédéral" dans le plan d'action 2022-2023 de la CA. Le projet bénéficie donc d'une priorité et d'une urgence élevées.
- La mise à disposition de données tests fait fortement avancer la mesure 116 et donc le champ d'action "Relier les géodonnées" selon le PA SGS.

2.2 Conditions générales

Cadre de la phase d'initialisation

- Validation de la phase d'initialisation par le comité SGS Office ✓
- Prise en compte des objectifs de la SSS et du plan d'action de la PBC ✓
- Engagement des représentations fédérales et cantonales dans l'équipe de projet

2.3 Procédure, description des phases du projet

Phases du projet

Phase 1	Initialisation (phase actuelle)
Phase 2	Réviser les recommandations (T3 2022)
Phase 3	Fournir des données de test (T4 2022)

Tableau 3 : Procédure

Les résultats et les conclusions du projet sont consignés dans un rapport technique. Ce rapport couvre les trois phases du projet et constitue, avec les "produits" (recommandations adaptées/complétées ; concept de procédure jusqu'en 2025 et cas de test réalisés), le résultat central pour la réception du projet.

Elaboration des éléments de contenu pertinents de la phase 1

- Analyse de la situation/du problème
- Préciser les questions et les objectifs pour la phase de conception
- Discuter des processus possibles, les valider en vue de la phase 2, des recommandations à élaborer

Étapes de travail

1. Décrire la situation de départ, l'objectif et la procédure pour la phase 1 comme base pour l'information des parties prenantes (comité de la SGS Office, bureau de la KGK et membres de la KGK, GKG) et le recrutement de l'équipe de projet.

2. Première discussion au sein de l'équipe de projet afin d'approfondir les 3 points ci-dessus et de parvenir à une compréhension commune. Adapter le plan de projet aux exigences de l'équipe de projet.
3. Consigner les conclusions dans le rapport technique.
4. Deuxième réunion avec l'équipe de projet pour discuter et valider les processus possibles en vue de recommandations futures.
5. Consigner les conclusions dans le rapport technique et les mettre au point au sein de l'équipe de projet.
6. Information du comité SGS Office (mandant) et des autres parties prenantes
→ Fin de la phase 1, puis lancement de la phase 2

DeepL-Description de la phase 2

La phase 2 du projet est prévue pour le troisième trimestre 2022. Les recommandations pour la méthodologie de modélisation y seront développées en tenant compte de l'élaboration parallèle de données test utilisables dans la pratique par les cantons chefs de file. En accord avec le bureau KGK-CGC en tant qu'exploitant de geodienste.ch, les processus seront adaptés afin de passer de l'actuel "chef de file" dans le cadre de la planification de la mise en œuvre de la MGDM à un quasi "chef de file anticipé" dans le cadre de l'élaboration de la MGDM.

Le cas où les bases légales spécialisées ne sont pas encore en vigueur au début des travaux est examiné séparément en ce qui concerne les réserves possibles, afin de pouvoir cristalliser les différences par rapport au cas standard (les bases légales spécialisées existent et l'exécution est déjà en cours dans les cantons).

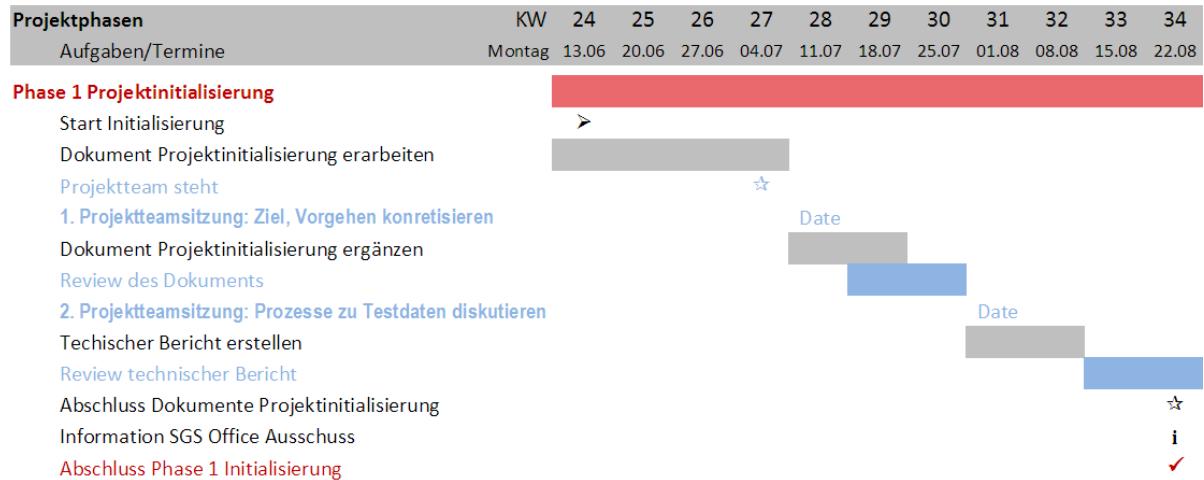
DeepL-Description de la phase 3

Au quatrième trimestre 2022, la phase 3 du projet sera clôturée par l'élaboration d'un concept de procédure pour la production de données test utilisables dans la pratique pour tous les MGDM qui ne font pas encore partie d'une planification de mise en œuvre jusqu'à fin 2025. En outre, les cantons participant au projet élaboreront des exemples de données test pour des MGDM sélectionnés.

L'élaboration de ces données test entraînera une charge de travail interne pour les cantons concernés, qui ne peut pas être chiffrée dans le cadre de la présente planification de projet. On part du principe que cette préparation des données test ne représente pas une charge supplémentaire, mais seulement une charge anticipée, car des travaux essentiels pour la mise en œuvre sont déjà effectués. Les activités des cantons sont soutenues dans la mesure du possible par le bureau KGK-CGC.

3 Planification du projet

Plan de projet pour la phase 1 :



Les phases 2 et 3 sont également déjà planifiées (jusqu'à fin 2022), voir présentation en annexe. La planification détaillée des phases 2 et 3 se fait de manière continue dans le cadre des travaux de projet et en concertation au sein de l'équipe de projet.

4 Ressources

4.1 Fonctions et leur occupation

Fonctions / Représentation	Personnes
<i>Comité SGS Office (client)</i>	<i>Christine Najar Beat Tschanz Patrick Ibele Dominic Kottmann Nicolas Staib Peter Staub (récusation)</i>
<i>Direction du projet :</i> <i>Chef de projet du bureau de la PBC Chef de projet technique KSTEC GmbH</i>	<i>Peter Staub Kurt Spälti</i>
<i>Équipe de projet :</i> <i>Secrétariat KGK (PROK) geodienste.ch COSIG (swisstopo) ARE (un office fédéral responsable de l'élaboration des MGDM) Cantons (services cantonaux de géoinformation responsables de la mise en œuvre des MGDM)</i>	<i>Mélanie Sütterlin Kilian Glaus Rolf Zürcher Rolf Giezendanner à def. à def.</i>
<i>autres parties prenantes :</i> <i>KGK-CGC GKG</i>	<i>Bureau Membres Cantons Membres de la Confédération</i>

Tableau 4 : Fonctions et leur occupation

4.2 Fonctions et tâches

Fonctions avec compétences et tâches

Fonctions	Compétence / tâches
<i>Comité SGS Office :</i>	<i>Mandant, acceptation du projet</i>
<i>Direction du projet :</i>	<i>Rédiger des documents et organiser des réunions, rédiger des comptes rendus et traiter les connaissances, informer les donneurs d'ordre et les parties prenantes.</i>
<i>Équipe de projet :</i>	<i>Définir les objectifs et la procédure des phases Discuter/définir des solutions et des recommandations Vérifier les documents Cantons : élaborer et mettre à disposition des données tests (un cas d'application par canton)</i>

Tableau 5: Fonctions et tâches

Ressources humaines

Estimation du temps nécessaire pour la phase 1

Rôle / personne	Juin	Juillet	Août
<i>Direction de projet, total</i>	<i>30h</i>	<i>30h</i>	<i>30h</i>
<i>Équipe de projet, par personne</i>	<i>4h</i>	<i>4h</i>	<i>6h</i>

Tableau 6: Ressources humaines

5 Communication

Rapports pendant la phase d'initialisation, information du donneur d'ordre, information des services concernés et des parties prenantes

Destinataire de l'information	Responsable de la communication	Contenu	Objectif	Moyen /Moyen	Rendez-vous
<i>Mandant</i>	<i>Chef de projet</i>	<i>phases rapports</i>	<i>Acceptation du projet phases</i>	<i>Séance point à l'ordre du jour</i>	<i>Août 2022</i>
<i>Équipe de projet</i>	<i>Chef de projet</i>	<i>Projet initialisation rapport</i>	<i>Toutes les personnes travaillant sur le projet avec connaissent les objectifs, la procédure et les délais pour l'initialisation du projet</i>	<i>Courrier électronique</i>	<i>Juin 2022</i>
<i>Équipe de projet</i>	<i>Chef de projet</i>	<i>Projet Réunions de l'équipe de projet</i>	<i>Échange d'informations, traitement</i>	<i>Vidéo conférence</i>	<i>selon les besoins</i>
<i>Équipe de projet</i>	<i>Chef de projet</i>	<i>Examen Projekt résultats</i>	<i>Résultats consolidés de la phase d'initialisation.</i>	<i>Consultation et ou vidéoconférence</i>	<i>Août 2022</i>

Tableau 7: Communication

Initialisation du projet

Données test Mise en œuvre des géodonnées de base selon le droit fédéral

6 Risques

Risques de la phase d'initialisation

No.	Description des risques	EW	GT	RZ	Mesures	Responsable	Rendez-vous
R1	<i>Les membres de l'équipe de projet manquent de ressources</i>	1	2	3	<i>Sensibilisation des supérieurs hiérarchiques</i>	<i>Équipe de projet</i>	Juillet 2022
R2	<i>Les délais ne peuvent pas être respectés</i>	1	2	3	<i>Adaptation du plan de projet</i>	<i>Équipe de projet</i>	Août 2022
<p><i>Légende : EW=Probabilité d'occurrence : 1 Faible / 2 Moyenne / 3 Haute ;</i> <i>AG=Grade d'impact : 1 Faible / 2 Moyen / 3 Fort ;</i> <i>RZ=Risque : RZ = EW x AG</i></p>							

Tableau 8: Risques - EW x AG = RZ

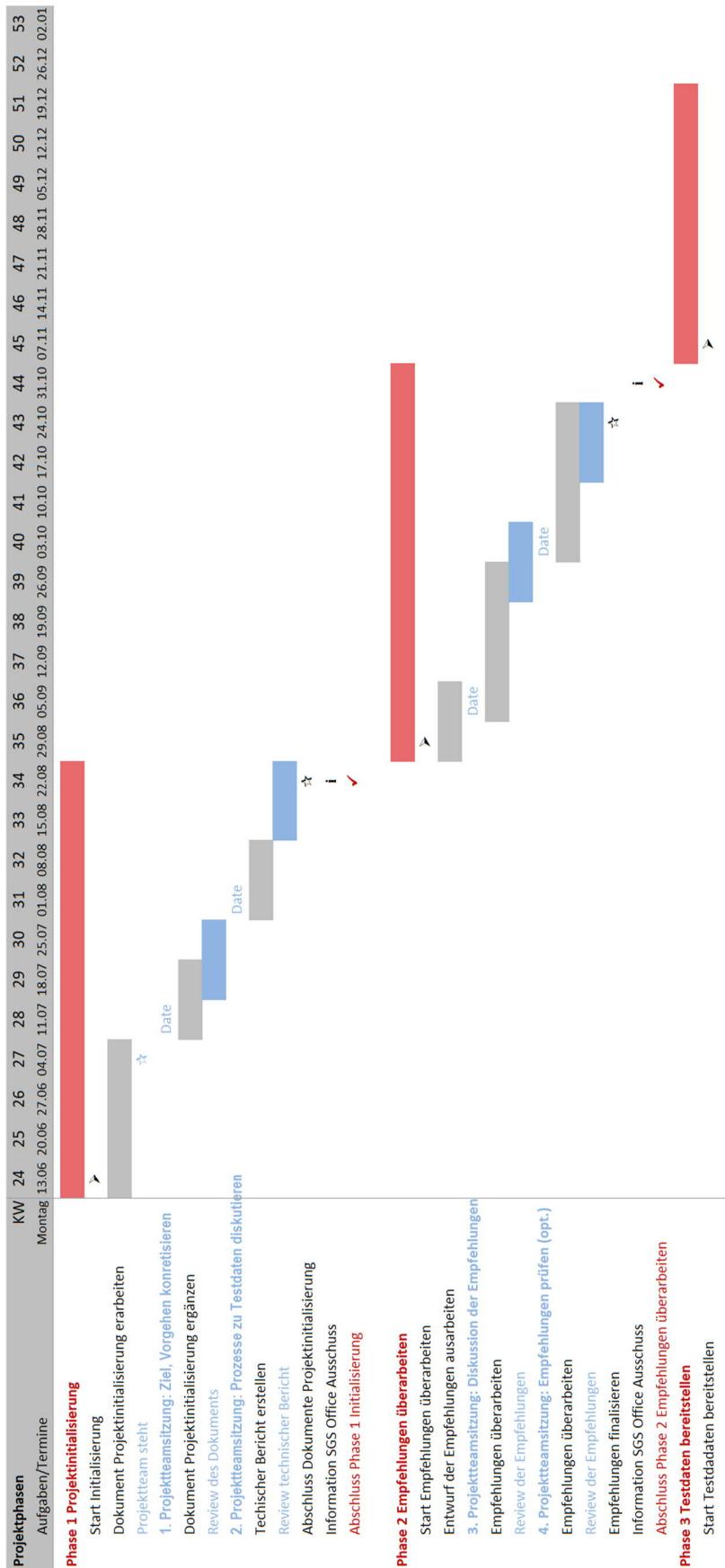
Table des matières

<i>Liste des modifications</i>	1
<i>Description</i>	1
1 Situation de départ	2
2 Objectifs	3
2.1 Objectifs de la phase 1, initialisation	3
Lignes directrices et objectifs généraux.....	4
2.2 Conditions générales	4
2.3 Procédure, description des phases du projet	4
Elaboration des éléments de contenu pertinents de la phase 1	4
DeepL-Description de la phase 2	5
DeepL-Description de la phase 3	5
3 Planification du projet	6
4 Ressources	6
4.1 Fonctions et leur occupation	6
4.2 Fonctions et tâches.....	7
5 Communication	7
6 Risques	9
Table des matières.....	10
Liste des tableaux.....	10
Annexe : Plan de projet	11
Annexe : Liste des MGDM concernés	12

Liste des tableaux

Tableau 1 : Contrôle des modifications	1
Tableau 2 : Liste des objectifs.....	3
Tableau 3 : Procédure	4
Tableau 4 : Fonctions et leur occupation.....	6
Tableau 5 : Fonctions et tâches	7
Tableau 6 : Ressources humaines	7
Tableau 7 : Communication.....	7
Tableau 8 : Risques - EW x AG = RZ	9

Annexe : Plan de projet



Annexe : liste des MGDM concernés

Mise à jour : juin 2022

MGDM fixés par le droit fédéral et relevant de la compétence des cantons, qui ne sont pas encore couverts par un programme de mise en œuvre des cantons :

ID FS BundThema

- 14ASTRASComptage du trafic routier réseau régional et local
- 17ASTRAInventaire des voies de communication historiques de la Suisse à l'échelle régionale et locale
- 23OFEVAutres biotopes d'importance régionale et locale
- 26OFEVInventaire cantonal des zones alluviales d'importance nationale, régionale et locale
 - 27OFEVInventaire cantonal des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale, régionale et locale
 - 28OFEVInventaire cantonal des bas-marais d'importance nationale, régionale et locale
 - 29BAFUIInventaire cantonal des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale, régionale et locale [29.1 Objets fixes ; 29.2 Objets migrants]
- 67ASTRARéseaux de pistes cyclables
- 79ASTRARéseaux de chemins pédestres et de randonnée pédestre
- 81BAFUSProtection contre les événements naturels (autres relevés) [81.1 Réseau de mesure des charriages (SOLID) - emplacements des stations de mesure ; 81.2 Cadastre des ouvrages de protection ; 81.3 Emplacements des stations de mesure pour les services d'alerte précoce en cas de dangers naturels], [en cours de traitement ultérieur après audition \(81.3 seulement\)](#)
- 100BAVRestrictions pour la navigation intérieure
- 114BAFUIInstallations de traitement des déchets [114.1 Usines d'incinération des ordures ménagères (UIM), décharges de type A ; 114.3 Centres de collecte de matériaux]
- 122BAFURRelevés cantonaux de la pollution atmosphérique (réseaux de mesure)
- 125Résultats de l'OFEV Surveillance cantonale de la pollution des sols
- 128BAFURplan régional d'évacuation des eaux REP
 - 136BAFUConditions hydrologiques (autres relevés)
- 141BAFUG Emergences , captages et installations d'enrichissement des eaux souterraines, [en cours de révision](#)
- 144BAFUL Cadastre du bruit pour les routes principales et autres routes
- 154BLW/OFEV Surveillance du territoire pour les organismes nuisibles particulièrement dangereux
- 161OFEVPlanification forestière (conditions de la station, fonctions de la forêt [161.1 Conditions de la station], [en cours d'élaboration](#))
- 174BAUZones de protection des poissons, [en cours d'élaboration](#)
- 185BAFURfaire et remplacer le défrichement
- 188BABSInventaire cantonal des biens culturels d'importance régionale et locale
 - 189OFEVInventaire cantonal des prairies et pâturages secs d'importance nationale, régionale et locale
- 194BFEInstallations de retenue sous surveillance cantonale

Initialisation du projet

Données test Mise en œuvre des géodonnées de base selon le droit fédéral

210BAFULage et zones adjacentes selon l'ordonnance sur les accidents majeurs (relevés des cantons) [210.1 ..., partie entreprises ; 210.2 ..., partie routes ; 210.3 ..., partie Rhin], [en cours d'élaboration](#) ([seulement 210.3](#))

(niveau d'accès A)

ID FS BundThema

66 OFEV Inventaire de l'approvisionnement en eau potable en situation d'urgence, [en cours de révision](#)

113BAFURisques (relevés des cantons) [113.1 ..., partie entreprises ; 113.2 ..., partie routes ; 113.3 ..., partie Rhin].

134BAFUQualité de l'eau (autres relevés) [134.3 Partie eaux souterraines ; 134.4 Réseau de mesure de la température : emplacement des stations de mesure]

138BAFUTraitement de l'eau potable (autres enquêtes)

182BAFURadabase de données

220Cartes d'inondation de l'OFEV pour les ouvrages d'accumulation sous surveillance fédérale, [en consultation](#)

(niveau d'accès B)

MGDM fixés par le droit fédéral et relevant de la compétence des exploitants d'ouvrages qui ne sont pas encore couverts par un programme de mise en œuvre des cantons :

ID FS BundThema

219BFEEquipements électriques d'une tension nominale supérieure à 36 kV

(niveau d'accès A)

ID FS BundThema

92BFEPlan d'installation des câbles électriques

(niveau d'accès B)

MGDM du droit fédéral encore en suspens et relevant de la compétence des cantons :

ID FS BundThema

168BAFUSites d'interdiction de la chasse au niveau cantonal

172BAFURéserves d'oiseaux cantonales

199BAFRestrictions d'utilisation des sols pollués

(niveau d'accès A)

MGDM de droit fédéral encore en suspens et relevant de la compétence des exploitants d'usines :

ID FS BundThema

222BFER Installations de tuyauterie

223BFER Installations de tuyauterie : zones de protection

(niveau d'accès A)